



**DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS - Commune de POMEROLS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024 A 18H30**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :

Mrs Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean Louis LAUX, Franck LERICHE, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Claude STEKELOROM.
Mmes Céline CAPDIVILA, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI,
Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

Procuration :

Mme Ana BAYONA donne procuration à M. Jean Louis LAUX
M. Thierry SICARD donne procuration à Mme Céline CAPDIVILA
Mme Fabienne FABRE donne procuration à Mme Sylvie SALVADOR
Mme Marie-Line THIEULES donne procuration à Mme Nelly SORLI
M. Mickael DERRIEUX donne procuration à M. Bernard ICHE

Absents:

Mme Angelica LE-GOFF

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 22 mai 2024. **Adoption à l'unanimité.**
M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.
- 2/ Participation financière de la commune à la sortie Aqualand des jeunes Pomérolais au mois d'août
- 3/ Intégration dans le domaine public du Plan de la Grotte et du lotissement Lou Solar
- 4/ Acquisition de l'immeuble situé sur la parcelle E467 appartenant à Mme Bonard
- 5/ Vente des murs du café des sports à Mr Monin, ou toute société s'y substituant
- 6/ Réalisation d'un stade de Foot sur la commune : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- 7/ Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

1/ Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le passage à la M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, et sans passer de décision modificative, la répartition des crédits dans la limite du montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. Il est proposé aux membres du conseil de mettre en place cette disposition

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité.**

2/Participation financière de la commune à la sortie Aqualand des jeunes Pomérolais au mois d'août

La commune de Pomérols et de Pinet vont organiser une sortie commune le 31 août 2024 à Aqualand pour les jeunes. La commune de Pomérols prendra en charge une partie de l'entrée au parc aquatique (12 € sur un montant de 22. €) ainsi que le coût du transport au prorata du nombre de jeunes Pomérolais.

La commune de Pinet fera l'avance de l'ensemble des dépenses. Afin que la commune de Pomérols puisse lui rembourser la part qui lui incombe, il est proposé aux membres du conseil de délibérer.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité.**

3/ Intégration dans le domaine public du Plan de la Grotte et du lotissement Lou Solar

A la demande des riverains et sans aucune observation de la CAHM, il est proposé d'intégrer dans le domaine public communal la voirie et les réseaux du Plan de la grotte d'une longueur de 40 mètres linéaires ainsi que celle du lotissement « Lou Solar » d'une longueur de 80 mètres linéaires qui se situe sur « l'avenue de la méditerranée » (ancien camping BAYA).

Après recherche, la commune s'est mis d'accord avec les différents propriétaires.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité.**

4/ Acquisition de l'immeuble situé sur la parcelle E467 appartenant à Mme Bonard

Dans le cadre des futurs aménagements du cœur de ville et notamment de la réalisation d'un parking vers la place de l'église, il est proposé de faire l'acquisition de l'immeuble E 467 appartenant à Mme BONNARD pour un montant de 92 500 €.

L'estimation de l'agence était de 120 000 €, l'estimation de France Domaine de 92 500 €. M. le Maire s'est donc mis d'accord avec Mme BONNARD au prix de 92 500 €. Une fois la délibération prise, la commune pourra signer le compromis de vente.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité.**

5/ Vente des murs du café des sports à Mr Monin, ou toute société s'y substituant

En début d'année, le conseil municipal avait délibéré pour acheter les murs du « café des sports ». M. MONIN qui a déjà une activité sur le Cap d'Agde achète le fond de commerce du « café des sports » et souhaite acheter les murs. Le Café va être rénové et une brasserie va être créée. M. le Maire propose donc aux membres du conseil de revendre les murs au prix de l'acquisition (200 000 €) auquel il sera ajouté les frais de notaires (3 400 €), soit pour un montant total de 203 400 €.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

6/ Réalisation d'un stade de Foot sur la commune : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

La commune a fait la demande de subvention pour la réalisation du stade auprès des services de l'Etat.

L'agence Nationale du sport souhaite qu'une délibération spécifique soit prise pour déposer le dossier dans laquelle il est acté le montant des travaux au stade de l'APD, soit la somme de 751 000 € pour la tranche ferme (réalisation du stade) et 334 000 € HT pour la tranche optionnelle (construction de vestiaire et de tribune). M. le Maire précise que cet estimatif concerne des vestiaires en dur. La réalisation de vestiaire en préfabriqué est moins onéreuse.

La commune a obtenu une subvention de la Région de 80 000 €. La commune attend le retour de l'état, du Département et de l'Agence Nationale du Sport.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

7/Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) .

Certains agents de par leur grade ne peuvent pas avoir d'heures supplémentaires rémunérées

Il est proposé aux membres du conseil de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) afin que les agents qui ne peuvent bénéficier d'heures supplémentaires puissent se faire rémunérer les journées d'élections travaillées.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

Questions diverses :

- La réunion des associations est prévue le 30 aout et la remise des récompenses des bacheliers le 31/08/2024 à 19H.
- Les horaires des éclairages publics est modifié pour la saison : le 13 et le 14 juillet, le 11 et le 12/08 et le 07/ et 08/09 l'éclairage restera toute la nuit durant les 2 jours de festivités pour rentrer en toute sécurité. Hormis à ces dates, l'extinction de l'éclairage public reste allumé jusqu'à 1H durant les mois de juillet et d'Aout.
- Pour information, les lanternes sont commandées.
- PAV au niveau du château d'eau, le volume n'est pas assez important, il est rajouté un PAV de déchets jaunes et un PAV d'ordures ménagères.
- Pour information, la CAHM attaquera les travaux à la place des pins dès le 05 juillet pour refaire les réseaux d'eau et d'assainissement. Elle interviendra début septembre aux « TAMARIS » et la société EIFFAGE en octobre sur les 2 quartiers SABLEDE et TAMARIS
- les travaux des combrières derrière le complexe commenceront aussi en juillet.

La séance est levée à 18h50

Céline CAPDIVILA
Secrétaire de séance.

